

LA LETTRE DU MAIRE

N° 23 – Décembre 2025

Nettoyage complet de tous les hameaux

Nous avons entrepris de procéder à un nettoyage complet de chaque hameau comme nous le faisons régulièrement. Cependant, la Commune comptant 17 hameaux vous comprendrez que malgré le soin que nous apportons, nous ne pouvons pas tout régler. C'est pourquoi, je compte sur vous pour nous faire part de vos éventuelles difficultés.

En ce sens, je vous recommande de veiller à l'entretien de vos haies et arbres afin que ceux-ci ne créent pas de nuisances pour les voisins et de gêne pour les voies de circulation.

Ludisport et Ludiculture

Ces deux activités proposées aux enfants Ludiculture (en maternelle), Ludisport (en primaire) rencontrent un grand succès. Notre Commune prend en charge le coût à hauteur 38 € par enfant pour le Ludiculture et 30 € par enfant pour le Ludisport afin d'offrir à chaque enfant la possibilité de participer à une activité périscolaire encadrée par des professionnels.

Concours « Fleurissons la Seine-Maritime ! – Villes et villages fleuris »

Notre commune a reçu le prix d'excellence lors de la cérémonie de remise des prix 2025 qui a eu lieu au Département le 15 novembre.

Lors de cette même cérémonie ont été récompensés par un prix d'excellence :

- Mme et M. Denis BIDAUX,
- Mme Yvette BIDAUX,
- Mme et M. Alain GRANDSIRE.

Elections municipales 2026 – Inscriptions sur la liste électorale

Elles se dérouleront le dimanche 15 mars 2026 pour le premier tour et le second tour aura lieu le dimanche 22 mars 2026.

Rappel :

- un Français qui atteint l'âge de 18 ans est inscrit automatiquement sur les listes électorales s'il a bien accompli les formalités de recensement à l'âge de 16 ans. Si le jeune atteint 18 ans entre les 2 tours d'une élection, il ne peut voter qu'au 2d tour,
- depuis le 11 mars 2019, sur le site service-public.fr, chaque électeur peut savoir sur quelle liste électorale il est inscrit (inscription d'office ou inscription volontaire), vérifier qu'il n'a pas été radié, connaître l'adresse de son bureau de vote. **Dans le cas où vous n'êtes pas retrouvé par cette application**, merci de contacter le secrétariat (02.35.32.50.03)

Pour vous inscrire, vous devez fournir les documents suivants :

- justificatif d'identité
- justificatif de domicile
- formulaire cerfa n°12669*02 de demande d'inscription (disponible en mairie ou à télécharger sur Internet)

Si vous ne l'avez pas encore fait, vous pouvez vous inscrire au plus tard avant le 6 février 2026.

Comité des Fêtes

Monsieur le Président m'a fait part de la tenue d'une assemblée générale au cours de laquelle certains membres ont démissionné. Cependant, il me demande de faire appel à d'éventuels bénévoles qui souhaiteraient s'impliquer afin que cette association puisse continuer à œuvrer.

Contact : 06.66.06.45.53 / 06.84.22.79.07

.../...

Nouveaux habitants

Je vous remercie de bien vouloir vous rendre en Mairie, dès votre arrivée dans notre village. Un ouvrage retraçant l'histoire de la Commune vous sera offert. Cette rencontre vous permettra de mieux connaître votre nouveau lieu de vie grâce aux informations que nous pourrons vous communiquer.

Période prévisionnelle d'enlèvement des betteraves

L'enlèvement des betteraves pour la sucrerie de Fontaine le Dun aura lieu entre le 15 et le 20 décembre 2025. Cette date est donnée à titre informatif et est susceptible d'évoluer en fonction des conditions climatiques.

Déjections canines

Des réclamations me sont faites concernant les déjections canines sur la voie publique, les trottoirs et espaces verts.

Je suis contraint de vous rappeler que pour le bien être de chacun, il convient de faire attention aux endroits où vous laissez vos animaux faire leurs besoins. Pensez à vous munir d'un sachet pour assurer la propreté de la voie publique.

Respect du code de la route

Représentant les maires de Seine-Maritime à la Commission de sécurité routière animée par le préfet, une attention particulière nous a été demandée car après une étude, il en ressort que la plupart des accidents graves sont liés aux non-respect du code de la route :

- stop glissé
- franchissement de sens interdit
- vitesse excessive...

Alors soyez vigilants et prudents !

Travaux réalisés ou à venir

Réalisés :

- Mairie : remplacement de l'ensemble des fenêtres par l'entreprise SOULET / MARCOTTE. Coût : 36 075,60 € TTC
- Bâtiments techniques : remplacement de la toiture par l'entreprise CARDOSO : Coût : 23 044,22 € TTC

A venir :

- Accessibilité des bâtiments communaux
- Pose d'abribus
- Installation d'une borne de recharge électrique à la Salle Albert Petit par le Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime (SDE76) : répondant ainsi à l'obligation de doter les parkings publics d'un point de charge en fonction du nombre de places offertes. *Participation de la Commune : 4 050 €*

Agenda

- Samedi 6 décembre : Marché de noël
- Jeudi 11 décembre : Repas de noël du Club des Cheveux d'argent
- Jeudi 18 décembre : Repas de noël des enfants
- Mardi 6 janvier à 18h30 : Cérémonie de vœux

Briez à vous

Yves LOISEL